

Renouvellement intégral du Conseil de l'ESPE
Collège C
Scrutin du 14 novembre 2018
Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40 ;
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
Vu les Statuts de l'ESPE ;
Vu les procès-verbaux établis par le Président du bureau de vote en date du 14 novembre 2018 ;

Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	55
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages valablement exprimés	25

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
Pour une formation des enseignants ambitieuse, universitaire et pro	9	36,0%	0,72	0	9,00	1	1
Union pour la réussite de l'ESPE	16	64,0%	1,28	1	3,50		1
Total	25						2

Sièges pourvus		1	1
Sièges restant à pourvoir	2	1	0
Quotient électoral	12,50		

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution du ou des siège(s) à :

Listes	Titulaires
Pour une formation des enseignants ambitieuse, universitaire et pro	DIELBOLT Sandrine
Union pour la réussite de l'ESPE	LASSAGNE Olivier

Article 3 : Proclamation – Election :

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élu(s) le(s) candidat(s) désigné(s) à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'ESPE et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 16 novembre 2018

Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Nirmal NIVERT

